



► Wikipédia : Affaire France Télécom	page 2
► Médiapart : un documentaire dur la crise à France Télécom Orange.....	page 5
► La fédération SUD PTT : l'équipe du film « Par la fenêtre ou par la porte » lance une campagne de financement participatif	page 6
► La Lettre A : Orange embarrassé par un documentaire des syndicats contre Didier Lombard	page 7
► L'Humanité : l'affaire France Télécom, un film contre l'oubli	page 9
► Alter.quebec : la pertinence du syndicalisme	page 12
► Politis vous invite à assister à l'avant-première du film « Par la fenêtre ou par la porte »	page 13
► La LDH soutient "Par la fenêtre ou par la porte"	page 14
► La revue Santé au Travail	page 16
► 21e édition d'Images mouvementées, le festival de cinéma d'Attac à Paris	page 18
► Allo Ciné	page 19
► VraiVrai Films	page 20

https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_France_T%C3%A9l%C3%A9com

Affaire France Télécom, procès France Télécom et affaire des suicides¹ désignent une affaire judiciaire française visant l'entreprise [France Télécom](#) (devenue [Orange](#) en 2013) pour [harcèlement moral](#). Les faits, sur la période 2006-2011^{2,3}, atteignent leur paroxysme en 2009 dans une période surnommée la « crise des [suicides](#) » — 35 suicides en 2008 et 2009 selon l'Observatoire du Stress et des mobilités forcées, les syndicats et la direction².

Plan NExT et nouvelles méthodes de management

Le 27 février 2005, [Didier Lombard](#) devient PDG de France Télécom. Il poursuit et amplifie la politique de réorganisation du groupe initiée par son prédécesseur [Thierry Breton](#). Le projet présenté et mis en œuvre par Didier Lombard, le [plan NExT](#), est un plan de redressement de l'entreprise qui vise, entre autres objectifs, au départ en trois ans de 22 000 des 120 000 salariés⁴, dans un contexte d'ouverture à la [concurrence](#).

Le plan NExT introduit un management violent. En 2004, 4 000 employés sont formés durant dix jours afin d'accomplir sur le terrain le plan NExT : la réduction des effectifs est une priorité, de nouvelles techniques de management sont introduites, la méthode est de dégrader les conditions de travail, afin de pousser psychologiquement une partie des employés au départ volontaire, réduisant ainsi les indemnités à payer.

Des propos de Didier Lombard à l'époque ont marqué les esprits. « Ce sera un peu plus dirigiste que par le passé », (...) « c'est notre seule chance de faire les 22 000 [salariés en moins] ». « Il faut bien se dire qu'on ne peut plus protéger tout le monde (...) En 2007, je ferai les départs d'une façon ou d'une autre, par la fenêtre ou par la porte », lâche-t-il en octobre 2006 devant l'association des cadres supérieurs et dirigeants de France Telecom (Acsed). Lors d'un événement interne en janvier 2009, il précise sa pensée : « Y compris les populations qui ne sont pas à Paris. Qui pensent que la pêche aux moules est merveilleux (sic) eh ben, c'est fini ! »⁷. Et pendant une conférence de presse le 15 septembre 2009, Didier Lombard évoque une « mode des suicides ». Une formulation qu'il a regrettée ensuite, en prétextant avoir, par erreur, « utilisé le mot "mode" qui était la traduction du mot *mood* (humeur) en anglais », mais qui choque profondément salariés, syndicats et opinion publique⁸.

Ainsi, les managers ont pour objectif d'inciter des salariés à démissionner, d'en muter dans d'autres secteurs de la fonction publique ou de signer des congés de fin de carrière. Des stages apprennent à ces managers des schémas sur les courbes du deuil qui définissent six étapes par lesquelles tout salarié qui se voit annoncer la suppression de son poste, doit passer : l'annonce de la mutation, le refus de comprendre, la résistance, la décompression qui peut aller jusqu'à la [dépression](#), la résignation et l'intégration du salarié ([harcèlement](#) qui peut aussi se terminer très mal par des suicides).

La plainte

Le syndicat [SUD PTT](#) dépose une plainte le 14 décembre 2009 (plainte enregistrée en mars 2010) contre la Société FRANCE TELECOM SA (Orange) et MM. Didier Lombard, Président Directeur Général, Olivier Barberot, Directeur des Relations Humaines et [Louis-Pierre Wenès](#), Directeur Exécutif Délégué.

Le procès

Il s'agit du premier procès d'une entreprise du [CAC 40](#) pour harcèlement moral. Le principal prévenu est Didier Lombard, président-directeur général de l'époque. L'affaire est « devenue un symbole de la souffrance au travail ».

Le 6 janvier 2015, l'enquête est close sur la vague de suicides et qui pourrait ouvrir la voie à la reconnaissance par la justice d'un harcèlement moral institutionnel.

En juillet 2016, le parquet de Paris demande le renvoi devant le tribunal correctionnel, pour harcèlement moral, de la société Orange, en tant que personne morale, et de six responsables : Didier Lombard, ancien dirigeant du groupe, Louis-Pierre Wenes, son ancien numéro 2, Olivier Barberot, l'ancien responsable des ressources humaines ainsi que quatre cadres pour complicité. La CFE-CGC Orange a pour sa part réclamé la qualification d'homicide involontaire en lieu et place de harcèlement moral. C'est la première fois qu'une grande entreprise est poursuivie en France pour ce délit.

En juin 2018, la justice décide de faire comparaître en 2019 pour harcèlement moral l'entreprise France Telecom, son ancien PDG Didier Lombard et ses seconds Louis-Pierre Wenès et Olivier Barberot.

Trente-neuf cas individuels (19 suicides, 12 tentatives de suicide, 8 dépressions ou arrêts de travail) sont discutés lors du procès en 2019.

En décembre 2016, Orange, ex-France Télécom, son ancien PDG Didier Lombard et six autres cadres et dirigeants ont été condamnés pour « harcèlement moral », près de dix ans après une crise sociale durant laquelle plusieurs dizaines de salariés se sont suicidés.

En France, l'affaire a fait évoluer certaines pratiques en matière de management et de ressources humaines, avec notamment des efforts sur la prévention des [risques psychosociaux](#) et une meilleure prise en compte du harcèlement moral¹.

Dans son procès sur sa politique de gestion des ressources humaines d'Orange, Didier Lombard est condamné à un an de prison, dont huit mois avec sursis, et 15 000 euros d'amende. Le groupe, rebaptisé Orange en 2013, doit payer une amende de 75 000 euros. Didier Lombard a décidé d'interjeter appel²¹.

En reconnaissant le harcèlement moral institutionnel de France Télécom, le tribunal ouvre la porte à d'autres demandes de réparations. Les juges affirment que tous les membres du personnel de France Télécom salariés pendant la période de prévention retenue par le tribunal sont fondés à demander réparation. C'est donc potentiellement les 130 000 salariés en poste en France pendant le plan NEXt du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008 qui pourraient avoir intérêt à agir. La base de réparation retenue allant de 10 000 jusqu'à 45 000 euros, c'est-à-dire 2 milliards d'euros minimum de demandes de réparations potentielles auxquels est exposé Orange.

Orange, qui ne fait pas appel du jugement, décide en juillet 2019 de créer une commission d'indemnisation, dont la mise en œuvre fait l'objet d'échanges avec les Organisations Syndicales.

Rôle des CHSCT

L'inspectrice du travail, Sylvie Catala, adresse un courrier à Didier Lombard lui indiquant qu'il est urgent d'agir, en évoquant les 64 PV de [CHSCT](#) et les très nombreux rapports de médecine du travail qui alertent sur les suicides.

La direction, au plus haut niveau, décide de faire obstruction aux tentatives des élus CHSCT de faire prévaloir leurs droits aux expertises, enquêtes, droits d'alertes, aux conseils des inspections du travail, des médecins du travail, des caisses d'assurances maladie. Les juges relèvent une pièce du dossier d'instruction à propos de la politique de l'entreprise vis à vis des CHSCT. Il n'y a pas d'ambiguïté : il faut mener une « guérilla juridique » contre les CHSCT.

Sans le travail d'alerte, d'enquête et d'expertise des CHSCT, ce procès n'aurait sans doute pas pu avoir lieu. Les ordonnances Macron et la disparition de cette instance font craindre que ce procès des méthodes de management mortifères ne soit le premier et le dernier.

Procès en appel

Le procès en appel s'ouvre le 11 mai 2022.

La culpabilité du PDG, Didier Lombard, et du numéro deux, Louis-Pierre Wenès, de France Télécom à l'époque des faits, a été confirmée par la cour d'appel de Paris. La notion de « harcèlement moral institutionnel » reconnue par le jugement du 20 décembre 2019 est confirmée. Les peines des deux dirigeants sont de un an d'emprisonnement assorti du sursis et à 15 000 euros d'amende.

Pièces, Films , livres, documentaires

- Le livre, paru en 2005, *La société malade de la gestion* de [Vincent de Gaulejac](#) montre comment les individus sont enfermés dans un système "qui les conduit à une soumission librement consentie" et dénonce cette gestion qui rend malade parce qu'elle est porteuse de non-sens et d'insensé, qu'elle invite à faire toujours mieux et gagner toujours plus, qu'elle transforme chaque individu en capital humain²⁹.
- En 2007, bien avant que la presse ait commencé à se faire l'écho des suicides, une pièce de théâtre de la compagnie Naje, *Les Impactés*, met au jour le système France Télécom-Orange et la souffrance de ses salariés.
- En 2009, [Serge Moati](#) réalise un documentaire de commande sur la réussite de France Télécom. Ce film inédit, tourné au pic de la crise dans l'entreprise, est diffusé au procès, au grand dam des prévenus car les salariés s'expriment sans fard sur leurs conditions de travail.

- Le livre *Orange stressé* (2010) d'Ivan Du Roy décrit un management « sournois » et « vicieux » par le stress à France Télécom, laboratoire pour la gestion du personnel par la souffrance au travail.
- Le roman *Les Visages écrasés* (2011)³³ de [Martin Ledun](#), et la pièce de théâtre *Un Incident* de [Vincent Farasse](#), traitent de cas fictifs proches.
- Le film *Corporate* (2017) de [Nicolas Silhol](#) a été imaginé à la suite de cette affaire.
- Le roman de [Sandra Lucbert](#) *Personne ne sort les fusils* (2020) attaque la langue du capitalisme utilisée par les cadres de France Télécom.
- *La raison des plus forts* (2020) rassemble les chroniques du procès sous la plume de romanciers, chercheurs, artistes...
- Le documentaire *Souffrance au travail : on lâche rien !* (2022) de Daniel Kupferstein montre comment une mobilisation sociale et solidaire permet aux victimes ou à leurs familles de faire reconnaître les souffrances au travail en accident du travail ou en maladie professionnelle et le cas échéant faire condamner au pénal ces employeurs responsables.
- La pièce de théâtre *Babylone* (2022) de Maurici Macian-Colet, mise en scène par Max Millet, s'inspire de l'affaire France Télécom pour parler d'une campagne de harcèlement moral à grande échelle du point de vue d'un manager.

Un documentaire sur la crise de France Télécom - Orange

Ce Samedi 13 mai, nous avons présenté au cinéma Luminor la première version de montage de notre documentaire « Par la Fenêtre ou par la Porte ». Les personnes invitées ont chaleureusement accueilli ce projet...



Nous avons invité les personnes du « premier cercle » de nos ami.es, pour la projection ce samedi 13 mai de la version test de notre documentaire « Par la Fenêtre ou par la Porte » au cinéma Luminor du 20 de la rue du Temple à Paris.

La salle du cinéma était limitée à ses 60 places, cela nous le savions déjà. Mais c'était très enthousiasmant de voir une salle bondée, complètement occupée par des gens qui ont répondu à notre invitation, avec visiblement un appétit printanier pour visualiser cette version AVANT-avant-première.

Remerciement par ailleurs à la salle de cinéma, car c'était pour nous aussi la première fois que nous avons pu voir ce projet sur un grand écran. Belle émotion ! Il y avait, à n'en pas douter, des larmes et des flammes dans les yeux de l'assistance au moment de sortir de la salle, après une salve d'applaudissements nourris qui nous ont chauffé le cœur.

À l'extérieur, la température est montée et nous étions enfin dans un véritable mois de mai avec toutes ses promesses.

Nous avons eu aussi l'occasion de faire un débat avec une assistance qui était restée massivement dans un salon du cinéma pour parler de l'avenir de ce projet. Chroniqueurs, journalistes, juristes, syndicalistes, cinéastes.... Le débat était niche, animé et nous avons pu échanger pendant plus d'une heure sur l'avenir. Amélioration du documentaire, circuits de diffusion, appel à financement participatif. si l'animation du débat est à la hauteur des soutiens que nous n'osions pas encore espérer, nous pouvons croire maintenant que la partie est ... très bien engagée !

Nous vous tiendrons au courant dans les jours qui viennent pour le lancement de notre campagne de financement participatif sur le site de "KissKissBankBank". Vous êtes nos principaux alliés pour faire rayonner cet appel autour de vous.

L'aventure continue... avec votre soutien ! Mille mercis !



L'équipe du film « Par la fenêtre ou par la porte » lance une campagne de financement participatif.

17/06/2023

Ce documentaire de 90 mn raconte, pour la première fois, l'affaire France Télécom- Orange du point de vue de syndicalistes et de salarié-es de l'entreprise. Voilà plus d'un an, ils ont eu le désir de réaliser un film à partir de leur propre histoire.

Aujourd'hui, ce film est en voie d'aboutir. Il raconte des décennies de combat, d'abord contre une privatisation rampante, puis contre des dirigeants dont l'unique boussole était le cours de l'action, n'hésitant pas à pousser dehors en un temps record 22 000 personnes « par la fenêtre ou par la porte » selon les mots de Didier Lombard, l'ancien président. Un personnel en état de choc, de nombreux suicides, deux procès, avec à la clé des peines de prison pour les dirigeants, du jamais vu pour une entreprise du CAC 40. Et une jurisprudence qui, en consacrant la notion de harcèlement moral institutionnel, inaugure une nouvelle ère judiciaire.

Avec de nombreux témoignages, le film se veut la mémoire de ce drame humain ; il retrace les difficultés du syndicalisme face aux suicides, mais aussi son inventivité, et met en débat le travail lui-même - son sens, son utilité sociale - dans le contexte économique et social actuel marqué par une régression accélérée des droits des salarié-es au profit d'un pouvoir unilatéral des actionnaires.

Même si le soutien du CNC lui est acquis, l'équipe du film a décidé de s'adresser au public pour financer l'achat des droits des archives et les différentes étapes à venir de la post-production.

Dans cet objectif, elle remercie par avance tous ceux et celles qui lui apporteront leur soutien en relayant cet appel.

Orange embarrassé par un documentaire des syndicats contre Didier Lombard



Didier Lombard, en mai 2022, au moment du procès en appel des ex-dirigeants de France Télécom. © Bertrand Guay / AFP

A l'approche de sa première diffusion en septembre, un documentaire non autorisé retraçant la tragédie des suicides sous l'ère de Didier Lombard suscite quelques crispations chez Orange. L'ancien PDG Stéphane Richard y témoigne sans fard et n'épargne pas son prédécesseur. [...]

— Publié le 26/07/2023 à 6h20 • Lecture 3 minutes
• Robin Carcan

Au fil des semaines, la tension monte autour de la sortie du documentaire *Par la fenêtre ou par la porte*, réalisé par Jean-Pierre Bloc. La direction d'Orange voit d'un mauvais œil la première diffusion, prévue le 18 septembre, de ce film de 90 minutes réalisé à l'initiative du syndicat SUD (avec la CFE-CGC) pour retracer l'histoire de l'ex-France Télécom depuis sa privatisation en 2004 jusqu'à aujourd'hui. Quelques politiques - plutôt classés à gauche - ainsi que des dirigeants de l'opérateur seront invités par ses concepteurs à l'avant-première au cinéma Majestic Bastille à Paris. Le titre fait explicitement référence à une phrase prononcée en 2007 par l'ancien PDG Didier Lombard, « *je ferai les départs d'une façon ou d'une autre, par la fenêtre ou par la porte* ».

Signe de son agacement, le groupe dirigé par Christel Heydemann se montre tatillon sur le plan juridique. Le directeur du patrimoine et des services généraux d'Orange, Bernard Aoun, s'est opposé mi-juillet à l'incrustation dans le documentaire de tout type d'images liées à Bridge, le siège monde du groupe Orange, installé à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) depuis deux ans.

Stéphane Richard face caméra

Le témoignage de l'ancien PDG Stéphane Richard rend le film d'autant plus sensible. Désormais associé chez Perella Weinberg, celui qui a passé douze ans à la tête d'Orange (2010-2022) n'a pas été long à convaincre et se montre implacable avec le bilan de son prédécesseur. On l'entend rappeler, concernant l'affaire France Télécom, que "*plus de dix ans après, on continue d'en parler encore et ça a fait le tour du monde !*"

Montré en mai dans une version provisoire à des militants de SUD Orange, *Par la fenêtre ou par la porte* a aujourd'hui récolté plus de 33 500 € auprès de donateurs individuels au travers du site de financement participatif KissKissBankBank, dépassant nettement le premier objectif fixé à 20 000 €.

En parallèle, d'autres apports financiers ont été collectés via des grands donateurs (syndicats, associations...). A eux seuls, les frais d'achat d'images auprès de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) vont s'élever à près de 10 000 €, l'essentiel du budget du film devant servir à rémunérer l'équipe technique.

L'autre documentaire qui avait irrité les ex-dirigeants d'Orange à leur procès

Orange peut être fâché avec les documentaires. Lors du premier procès pour harcèlement moral contre plusieurs dirigeants du groupe de télécoms, en 2019, le public avait pu découvrir un film du réalisateur Serge Moati.

Ce documentaire avait officiellement été commandé en 2009 pour louer la réussite de France Télécom. Tout le Comex du groupe avait été interviewé, mais la crise des suicides est venue percuter le scénario prévu et le journaliste-réalisateur est allé interroger salariés et syndicalistes. Un premier montage avait alors été censuré par le groupe, compromettant de facto le documentaire.

Mais en 2019, une clé USB contenant une nouvelle version a été envoyée anonymement à la CFDT juste avant le procès. Le syndicat l'a transmise au tribunal et, à la demande de la présidente, Cécile Louis-Loyant, le film a été diffusé lors du procès de 2019. Loin du plaidoyer pro domo qu'il était censé incarner au départ, le documentaire de Serge Moati a posé dans sa version finale un regard particulièrement critique sur le drame social s'étant déroulé chez l'opérateur, provoquant la stupeur des prévenus. Une fuite opportune ? Un certain Stéphane Richard, alors directeur général délégué, y témoignait déjà devant la caméra, appuyant sur la nécessité d'instaurer un "*nouveau contrat social*". Le film n'a toutefois jamais connu de diffusion publique autre que celle ordonnée dans l'enceinte judiciaire.

Affaire France Télécom, un film contre l'oubli



A Auch, en octobre 2009, les personnels de France Télécom dénonçaient les conditions de travail et le harcèlement de leur direction.

Sébastien Lapeyrere
/ La dépêche du midi

Un documentaire retraçant la crise sociale chez l'ex-PTT sera présenté au public mi-septembre. Alors qu'un élan de solidarité s'est créé autour du projet, la direction d'Orange, elle, refuse d'en entendre parler.

Un long métrage pour remonter aux racines des années noires. Le projet *Par la fenêtre ou par la porte*, titre inspiré par les mots scandaleux prononcés par Didier Lombard, l'ancien PDG de France Télécom au moment de la crise sociale, tient du miracle. Pendant le procès en appel qui s'est soldé en 2022 par une nouvelle condamnation des ex-dirigeants pour harcèlement moral institutionnel, Patrick Ackermann, représentant de SUD PTT dont la plainte en 2009 avait lancé la machine judiciaire, se demande comment laisser une trace de cette affaire emblématique de la souffrance au travail. «*Je m'étais mis en tête d'écrire un livre, explique-t-il. Une rencontre m'a convaincu de faire un documentaire. Ce qui s'est passé ensuite est quasi miraculeux.*»

Un élan collectif se tisse rapidement autour du film. Les acteurs du dossier, médecins du travail, inspecteur du travail, mais aussi certains grands témoins, artistes ou chercheurs, comme la sociologue Danièle Linhart, qui avaient écrit des chroniques lors des deux procès (1), ont répondu présent. Sans hésiter, 150 victimes indemnisées par la justice ou Orange ont mis la main à la poche. 33 000 euros ont ensuite été récoltés via une campagne sur la plateforme de crowdfunding Kiss Kiss Bank Bank.

Ce documentaire, auquel Ariane Ascaride a accepté de prêter sa voix, s'ouvre sur des esquisses de visages des proches des victimes. «Onze ans, j'avais onze ans, quand ma mère m'annonça sur le pas de la porte le décès de mon père», raconte Mathieu Louvradoux, fils de Rémy qui s'était immolé par le feu en avril 2011. «L'histoire de sa mort, une parmi les dizaines d'autres, doit être gardée en mémoire comme étant la preuve que leurs profits ont valu plus que sa vie.»

Une fois aux commandes du projet, Jean-Pierre Bloc, réalisateur de plusieurs films sociaux, a replongé dans les prémices de la privatisation. Il a trouvé de saisissantes images d'archives des manifestations massives

organisées par les syndicats, et notamment la CGT, à la suite de la publication le 30 juin 1987, par la Commission européenne, d'un livre vert sur le développement d'un marché commun des services et équipements des télécommunications. « *J'ai été frappé par la promesse permanente des politiques de ne pas privatiser, à droite comme à gauche pour finalement faire le contraire* », appuie-t-il. Du côté de la direction de l'entreprise, dont l'État est l'actionnaire principal, l'heure est au contraire à l'euphorie, symbolisée par le jeté de jambe de danseuses de french cancan lors de l'introduction en Bourse à Wall Street, en 1997.

Pour répondre aux exigences de rentabilité et désendetter France Télécom, la machine à broyer va bientôt se mettre en route, avec un objectif de 22 000 départs à réaliser entre 2006 et 2009 « *par la fenêtre ou par la porte* » donc, selon les propres mots de l'ex-PDG Didier Lombard. Les conséquences sociales seront désastreuses, avec des dizaines de suicides.

« L'histoire de sa mort, une parmi des dizaines, doit être gardée en mémoire comme étant la preuve que leurs profits ont valu plus que sa vie. »

PAR UN FILM DE CONSCIENCE, DU 12
DE RÉMY SUICIDÉ EN AVRIL 2011

Une des surprises de cette œuvre, qui adopte un prisme syndical assumé, réside d'ailleurs dans l'interview du successeur de Didier Lombard, Stéphane Richard, qui avait à l'époque mis place un nouveau contrat social. « *J'ai trouvé une entreprise qui était un peu en état de choc, avance l'ex-directeur général, plongée dans une forme de dépression collective. Il y a eu quelques décisions symboliques qui ont montré que je n'étais pas dans le déni de ce qui avait pu se passer.* » Pour Jean-Pierre Bloc, la présence de celui qui a quitté la tête du groupe en 2022, et dont le bilan n'est pas non plus tout rose, « *apporte un autre point de vue. Quand on lui a demandé, il a tout de suite accepté.* »

Dans ce projet initié par SUD PTT, soutenu par la quasi-totalité des syndicats de l'ex-France Télécom, qui veut faire le pont entre les luttes passées et présentes, les seules difficultés sont venues de la direction d'Orange. Souhaitant utiliser des images de synthèse de son siège, le Bridge, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), le réalisateur s'est vu opposer une fin de non-recevoir : « *Il y a de nouveau des cas de suicide et des accidents du travail mortels chez Orange, explique Jean-Pierre Bloc. Ils n'ont pas envie que ce soit remué. Finalement, j'ai pris un plan extérieur que j'avais tourné et on l'a flouté en disant que la direction ne nous autorisait pas à le montrer.* »

De son côté, Orange confirme être au courant de l'existence du long métrage et assume : « *Il nous a semblé inapproprié d'associer l'image du siège à ces faits.* » Patrick Ackermann, interprète, lui, ce refus par le changement opéré depuis la prise de fonction de la nouvelle directrice générale, Christel Heydemann, en 2022 : « *Il y a une hostilité. C'est une rupture par rapport à Stéphane Richard, estime-t-il. Elle renoue avec des fondamentaux sur les suppressions d'emplois. Après son arrivée, les indemnisations des victimes par le fonds créé par Orange se sont arrêtées.* »

Une œuvre « support à des débats »

Une vision contestée par le groupe : « *Il est inexact de dire que la clôture du processus a été accélérée avec l'arrivée de Christel Heydemann. (...) Le processus d'indemnisation et de réparation est maintenant achevé et la formalisation des derniers accords vient de se terminer. (...) Plus de 1 400 demandes ont dans ce cadre été examinées par une commission composée de personnes extérieures au groupe.* »

Si Orange veut coûte que coûte tourner la page, la portée de ce documentaire se veut bien plus universelle. Étienne Sanchez, syndicaliste CGT chez Aéroports de Paris, qui a suivi le procès en appel, y a vu une résonance avec le malaise dans sa société, confirme-t-il dans le film.

Alors que la portée de ce jugement historique peine encore à s'infiltrer dans les entreprises... « *L'idée du projet, c'est de voir comment le syndicalisme peut s'en emparer et comment interpeller les élus politiques* », résume Jean-Pierre Bloc. Comme le précise Patrick Ackermann : « *Le documentaire peut être un support à des débats. On va contacter des confédérations, des députés, bref, essayer d'agiter un peu. Il faut qu'il y ait un sursaut.* » Avec une première projection du film le 18 septembre prochain au Majestic Bastille, les acteurs du projet espèrent une sortie nationale d'ici à l'automne.

(1) Regroupés sur le blog la Petite Boîte à outils.

<https://alter.quebec/la-pertinence-du-syndicalisme/>

La pertinence du syndicalisme

Par Rédaction-coordination JdA-PA



Crédit : Mégane Arseneau

Par Mégane Arseneau, participante à la délégation jeune à l'UÉMSS 2023
Se syndiquer, c'est déjà lutter ! À travers deux activités distinctes à l'égard du syndicalisme, le visionnement du film documentaire *Par la fenêtre ou par la porte* et l'atelier *Pourquoi se syndiquer? Découvrir le Syndicalisme*, le constat est simple : le syndicalisme est toujours pertinent.

Le présent article est tiré de la projection du film *Par la fenêtre ou par la porte* sur l'affaire France Télécom-Orange ainsi que sur l'atelier *Pourquoi se syndiquer? Découvrir le syndicalisme* animé par la Confédération générale du Travail, la Fédération syndicale unifiée et l'Union syndicale Solidaires, dans le cadre de l'Université d'été des mouvements sociaux et de solidarité (UÉMSS).

Se syndiquer, c'est déjà lutter! C'est s'organiser pour se faire respecter, c'est se donner les moyens de mener les luttes lorsqu'il le faudra, c'est se donner la possibilité de se politiser davantage, de participer à ce qui se rapproche le plus d'un exercice de démocratie directe.

Sa pertinence se démontre de plusieurs façons, notamment, par l'organisation des travailleuses et des travailleurs, la politisation de la population, la mobilisation citoyenne, l'éducation populaire et j'en passe. Il s'agit

d'un réel outil indispensable pour mener des luttes et obtenir des gains syndicaux ou sociaux qui, ultimement, améliorent les conditions de vie des gens qui mènent ou non la lutte. Bien que sa pertinence soit toujours d'actualité, nous ne sommes pas sans savoir que le mouvement syndical fait face à de nombreux défis.

Par la fenêtre ou par la porte

Certains d'entre eux ont été abordés par le film documentaire français [*Par la fenêtre ou par la porte*](#) de Jean-Pierre Bloc qui porte sur l'affaire France-Télécom-Orange.

C'est le récit des salarié.es et de syndicalistes qui ont mené le combat. Un film de quatre-vingt-dix (90) minutes racontant l'histoire d'une privatisation, d'une méthode de gestion toxique ayant entraîné la détresse de ses salarié.es, notamment, le suicide de plus de vingt travailleuses et travailleurs.

Un film qui suit également les batailles juridiques menant aux deux procès qui ont condamné les dirigeants de l'entreprise. La question est importante : à partir de quand le pouvoir du patronat, ses méthodes de gestion et de répression deviennent du harcèlement moral passible d'une peine pénale?

Après plusieurs années et un rapport accablant sur l'imputabilité des dirigeants, le verdict tombe et les trois dirigeants principaux sont inculpés et reconnus coupables. De fait, certaines méthodes de management peuvent être considérées comme du harcèlement moral. Le principe appliqué par France-Télécom-Orange est de «casser les gens pour qu'ils se cassent».

Objectif : mettre à pied 22 000 salarié.es en trois ans

Les trois (3) dirigeants ont effectivement commencé de grandes manœuvres, afin de mettre 22 000 personnes à pied en trois (3) ans en France. Une stratégie volontaire bien ficelée de terreur fut mise en place pour permettre la suppression de l'emploi dans l'unique but d'augmenter les bénéfices.

L'employeur n'hésite pas à faire part à ses gestionnaires un tableau concernant les différentes étapes du «deuil» pour les personnes «en phase terminale», pour caractériser les employé.es sur le point d'être mis à pied. Un outil scandaleux parmi tant de stratégies psychologiquement violentes pour permettre l'atteinte des objectifs des dirigeants.

L'histoire de France Télécom-Orange, c'est une histoire de détresse humaine, d'un manque d'empathie profonde, des dangers du capitalisme à outrance. C'est aussi une histoire de luttes, de lutte ouvrière contre la privatisation d'un média, de lutte contre un système, qui veut faire oublier la mission d'une entreprise autrefois publique. Une histoire de lutte syndicale pour obtenir le respect auquel chaque travailleuse et travailleur ont droit!

Ce film documentaire nous prouve une fois de plus que le syndicalisme est un acteur important dans toute société pour l'avancement des droits du monde du travail, autant d'un point de vue de la mobilisation sur des enjeux du travail, sociaux ou d'un point de vue juridique. En bref, un documentaire qui apporte son lot de questionnements concernant les défis futurs, nous laissant ainsi sur une note de réflexion intéressante. Il va sans dire que le film *Par la fenêtre ou par la porte* est à voir !

Le syndicalisme toujours d'actualité

La projection a mis la table pour une autre activité, celle de l'atelier *Pourquoi se syndiquer?* Découvrir le syndicalisme. Plusieurs questions se sont posées concernant la pertinence même du syndicalisme. Dans les débats de cet échange, c'est à coup d'arguments et de contre-arguments que nous sommes venu.es à la conclusion que le syndicalisme est d'actualité et que sa place doit être valorisée au sein d'une société démocratique. Il permet notamment de contrebalancer les pouvoirs, de partager les richesses et de favoriser le respect et l'inclusion.

Le syndicalisme c'est s'outiller pour améliorer nos conditions de travail, nos conditions de vie et vivre dans une société où l'intérêt des travailleuses et travailleurs a une voix dans les arènes politiques. Bien à vous de poursuivre les réflexions et de dynamiser vos milieux de luttes! Sur ce, on se dit à la prochaine manif ?



**POLITIS VOUS INVITE À ASSISTER À L'AVANT-PREMIÈRE
DU FILM PAR LA FENÊTRE OU PAR LA PORTE
LUNDI 18 SEPTEMBRE À 20H30 (OUVERTURE DES PORTES 20H15)
AU CINÉMA MAJESTIC BASTILLE (2/4 BOULEVARD RICHARD-LENOIR PARIS 11)
nombre de places limité, inscription indispensable à l'adresse avantpremiere@parlafenetreouparlaporte.fr**

POUR LA PREMIÈRE FOIS, L'AFFAIRE **FRANCE TELECOM-ORANGE**
RACONTÉE AU CINÉMA PAR DES SALARIÉ-ES ET SYNDICALISTES
QUI ONT MENÉ LE COMBAT



← PAR LA FENÊTRE OU PAR LA PORTE →

UN FILM RÉALISÉ PAR **JEAN-PIERRE BLOC**
AVEC LA VOIX D'**ARIANE ASCARIDE**
UNE IDÉE ORIGINALE DE **PATRICK ACKERMANN**
ET D'UN **COLLECTIF DE SALARIÉ-ES ET SYNDICALISTES**
DE **FRANCE TÉLÉCOM-ORANGE**
ENTRETIENS MENÉS PAR **ISABELLE BOURBOULON**
ET COORDONNÉS PAR **PASCAL VITTE**
UNE PRODUCTION **THÉLÈME FILMS**

**20 PLACES SONT RÉSERVÉES AUX LECTEURS ET LECTRICES
DE POLITIS POUR ASSISTER À L'AVANT-PREMIÈRE,
ALORS INSCRIVEZ-VOUS VITE !**



L'affaire France Télécom sur grand écran

Réalisé à l'initiative du syndicat SUD-PTT, le film *Par la fenêtre ou par la porte* de Jean-Pierre Bloc revient sur les suicides survenus à France Télécom et le long combat mené pour que l'entreprise soit condamnée. Un documentaire qui veut relancer le débat sur la souffrance au travail.

« J'avais 11 ans lorsque ma mère m'a annoncé sur le pas de la porte le décès de mon père, explique Matthieu Louvradoux, fils de Rémy Louvradoux, qui s'est immolé le 26 avril 2011 devant l'agence France Télécom où il travaillait. L'histoire de la souffrance de mon père est politique car elle est le fruit de la politique de l'entreprise France Télécom-Orange, de son actionnaire principal et de ses dirigeants. L'histoire de sa mort, une parmi des dizaines d'autres, doit être gardée en mémoire comme étant la preuve que leurs profits ont valu plus que sa vie. » Le témoignage de Matthieu Louvradoux et celui de sa sœur, Juliette, ouvrent le documentaire *Par la fenêtre ou par la porte*, réalisé par Jean-Pierre Bloc. Un film réalisé « à l'initiative de la fédération SUD-PTT, dont le combat à enclenché le procès contre France Télécom-Orange et sa direction », prévient un carton en introduction.

Une affaire hors-norme

« L'affaire se distingue par le nombre de personnes concernées avec plus de vingt suicides et 22 000 salariés poussés vers la porte, ainsi que par un procès hors norme avec 18 avocats de chaque côté, 39 parties civiles issues du dossier d'instruction et 119 parties civiles apportées par SUD et retenues », rappelle Isabelle Bourboulon, journaliste indépendante, autrice du Livre noir du management et collaboratrice du documentaire. « Même si la condamnation des dirigeants, Didier Lombard, Louis-Pierre Wenès et Olivier Barberot en 2019 a été relativement amoindrie en appel en 2022, elle a touché des dirigeants du CAC 40 pour la première fois de l'histoire française. »

Le projet de documentaire est né lors de ce procès en appel. « Au moment du premier procès, nous avions déjà souhaité faire un bilan en publiant dans un livre, *La raison des plus forts*, les chroniques d'audience

rédigées par des sociologues, des scientifiques, des écrivains, etc., à la demande de l'intersyndicale, rappelle Patrick Ackermann, responsable national du secteur télécom de SUD-PTT au moment des événements et l'un des fondateurs de l'Observatoire du stress et des mobilités forcées. « *Par un documentaire, nous voulions lancer un débat sur notre histoire et les condamnations sans prison ferme, en-deçà de ce que la décence demanderait sur un tel sujet.* »

Montrer la lutte syndicale

Avec un budget « syndical » (20 000 euros), Patrick Ackermann réunit autour de lui le réalisateur Jean-Pierre Bloc, Isabelle Bourboulon et un technicien, avec le souhait de se démarquer les documentaires déjà réalisés. « *Ce que je n'avais jamais vu, c'était la lutte syndicale, l'intelligence mise au service du combat* », explique Jean-Pierre Bloc. « *Il était important également de ne pas se limiter au procès et d'ouvrir à la question du travail aujourd'hui, d'interpeller les politiques sur les conditions de travail, jamais traitées à l'Assemblée.* » Patrick Ackermann complète : « *La lutte syndicale est montrée sur quatre décennies avec ses hésitations, ses erreurs, ses recherches, de manière vivante, douloureuse, joyeuse aussi.* »

« *Par la fenêtre ou par la porte* », c'est l'expression employée par Didier Lombard en 2006 lorsqu'il annonce aux actionnaires le départ de 22 000 salariés, protégés par leur statut de fonctionnaire, pour dégager un « cash flow » de 7 milliards d'euros. Le film retrace l'histoire de France Télécom depuis les diverses tentatives de privatisation à partir de 1993. Effective en 2004, celle-ci ouvre la voie à un vaste plan de restructuration, avec un programme managérial intitulé « *Anticipation et compétences pour la transformation* » (ACT) que les salariés, mis sous pression, rebaptisent rapidement « *Allez, casse-toi !* ».

Décryptages

Pour décrypter les enjeux de cette évolution, le documentaire rassemble les témoignages d'acteurs de l'affaire, comme de nombreux syndicalistes, la médecin du travail Monique Fraysse, l'inspectrice du travail Sylvie Catala, les avocats Jean-Paul Teissonnière et Sylvie Topaloff. Ces trois derniers ont joué un rôle déterminant dans la démonstration de l'existence d'un « *harcèlement moral institutionnel* », clé de voute de la plainte déposée contre l'entreprise et ses dirigeants. Le film livre également les analyses éclairantes du juriste Emmanuel Dockès, des sociologues Annie Thébaud-Mony et Danièle Linhart, du psychanalyste Roland Gori, des économiste Thomas Coutrot et Pierre Khalfa, etc.

S'est posée avec acuité la question du refus, parfois mal compris, d'une dimension compassionnelle. Un débat hérité de l'approche de l'Observatoire du stress, rappelle Patrick Ackermann : « *Pour crever le mur des médias, plutôt que de mettre en avant chaque victime, nous avons choisi de comptabiliser les suicides et d'exposer les lieux et les conditions en les anonymisant. Cette liste froide et clinique a permis d'alerter sur la gravité de ce qui se passait à France Télécom. Les collègues vivaient très mal de rencontrer les familles, d'enquêter auprès d'elles pour les CHSCT, d'où ce choix initial.* »

Un témoignage à la fois sobre et sensible

Malgré un parti-pris identique, le film *Par la fenêtre ou par la porte* reste porteur d'émotion, lorsqu'il évoque, avec pudeur, les victimes, à travers la parole de leurs proches. Les témoignages des enfants Louvradox s'accompagnent de dessins, sans filmer leurs visages.

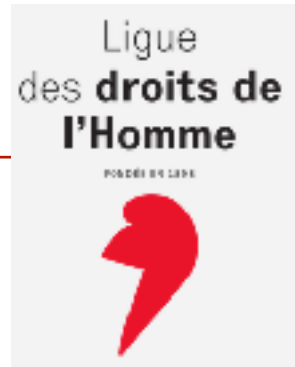
Dans des archives, collègues et syndicalistes disent leur culpabilité de ne pas avoir pu empêcher un suicide. La captation de la pièce *Les impactés*, créée par la compagnie NAJE (Nous n'abandonnerons jamais l'espoir) à partir de rencontres avec des salariés de l'entreprise, restitue son atmosphère pendant ces années noires. L'actrice Ariane Ascaride interprète avec sobriété et sensibilité un texte de commentaire au cordeau.

Une fois charpenté, le documentaire a obtenu le soutien de l'intersyndicale. Grâce à l'enthousiasme large qu'il suscite, un financement participatif a permis de réunir une enveloppe supplémentaire de 35 000 euros. Le film sortira le 8 novembre dans des salles de cinéma, « *le meilleur lieu pour débattre des questions posées sur la possibilité d'un durcissement de la loi sur le harcèlement moral, de la violence d'un patronat internationalisé et de l'avenir du travail* », estime Patrick Ackermann.

A LIRE AUSSI

- « *Le recours au pénal, une arme dissuasive* », interview de Sylvie Topaloff, avocate, par Clotilde de Gastines, 19 octobre 2022.
- « *Après France Télécom, réviser le Code du travail* », par François Desriaux, 20 décembre 2019.
- « *Suicides à France Télécom : dix ans d'enquête* », par Stéphane Vincent, 18 juin 2018.

Le site de la LDH
19 septembre 2023



La LDH soutient “Par la fenêtre ou par la porte”, un documentaire de Jean-Pierre Bloc



Sortie le 8 novembre 2023

Ce film, dont le titre rappelle les paroles scandaleuses de Didier Lombard, ex PDG, évoquant en 2006 les 22 000 départs à réaliser dans l'entreprise, relate l'affaire « France Télécom ».

Il est né de la volonté de syndicalistes qu'elle soit racontée par celles et ceux qui y ont travaillé/ travaillent, et Ariane Ascaride leur a prêté sa voix. Ce documentaire très dense, nourri d'importantes archives, de nombreux constats, témoignages, analyses, devrait passionner celles et ceux qui s'intéressent au travail, particulièrement les victimes de « souffrances au travail » et celles et ceux qui sont attaché-e-s au service public.

Le réalisateur commence son film par les conclusions du deuxième procès (en appel) qui confronte les témoins à l'équipe dirigeante, en septembre 2022, et les réactions, souvent émouvantes, qu'elles entraînent, puis, de manière très pertinente et pédagogique, remonte le temps pour présenter l'ensemble de cette douloureuse histoire en trois parties.

« Ne m'appellez pas privatisation », premier épisode, démarre en 1987 : la Commission européenne vient de publier le Livre vert qui ouvre les télécommunications à la concurrence, et le film rappelle les dénégations des gouvernements successifs quant à une éventuelle privatisation. Si une forte mobilisation des salariés l'empêche pendant une dizaine d'années, la machine est en marche... En 1997, malgré les promesses antérieures des socialistes, une partie du capital est ouverte au marché. Le choc est grand pour les salarié-e-s, très attaché-e-s aux valeurs du Service Public. En 2004, suite à un endettement phénoménal, la privatisation est actée. Depuis quelque temps, les conditions de travail se détériorent, entraînant des suicides...

Le deuxième épisode « Les années noires » est consacré à la période Lombard, arrivé en 2005, et à son management « par la terreur ». 22 000 suppressions d'emploi, « par la fenêtre ou par la porte », sont donc annoncées pour les 2 années à venir. Les salarié-e-s, toujours fonctionnaires ne peuvent être licencié-e-s, il faut trouver d'autres moyens... Les dirigeants tentent un véritable lavage de cerveau auprès des cadres, DRH, comme en témoignent médecins du travail, syndicalistes, avocats, ainsi que la Compagnie de théâtre Naje,

sollicitée pour construire un spectacle à ce sujet. Devant le malaise grandissant chez les salarié-e-s, et le nombre important de suicides, en 2007 le syndicat SUD s'allie à la CFE CGC pour fonder « L'Observatoire du stress et des mobilités forcées » dont le questionnaire emporte un grand succès. L'année suivante, cet Observatoire décide de comptabiliser le nombre de suicides, alors que Didier Lombard est nommé « Manager 2008 » par BFM... En 2009, ces suicides font la une de la presse et Didier Lombard est convoqué au Ministère du Travail... Fin 2009, SUD porte plainte contre l'entreprise auprès du procureur de la République, début 2010 une inspectrice du travail remet au procureur un signalement qui établit la responsabilité des trois dirigeants. Deux juges d'instruction sont saisis.

Le troisième épisode « 10 ans après » rappelle d'abord le premier procès, en 2019, qui condamne les dirigeants pour harcèlement institutionnel, avec 1 an de prison dont 4 mois fermes. Sauf l'un d'eux, ils font appel et les conclusions du deuxième procès sont décevantes pour le personnel et les familles des victimes : les 4 mois fermes disparaissent. Mais la Cour d'appel confirme la condamnation des dirigeants pour harcèlement institutionnel, ce qui est une grande victoire pour les salarié-e-s, et un avertissement à tous les chefs d'entreprise.

Cet épisode est aussi abondamment nourri par des réflexions, analyses, notamment celles des différents chroniqueurs (écrivain-e-s, sociologues, juristes dessinateurs...) qui, à la demande des syndicats, ont assisté aux deux procès. « *Ce qu'on a mondialisé*, souligne le psychanalyste Roland Gori, *c'est la cruauté d'un management par les chiffres* ». Beaucoup, dont Jean Auroux, ministre du travail sous François Mitterrand, insistent sur le rôle capital qu'ont joué les CHSCT, que le Président Macron a supprimé... Sans eux, ces procès n'auraient pu avoir lieu. Leur suppression est une grave atteinte aux droits des travailleur-e-s.

Mais restent ce film et ce combat exemplaire des salarié-e-s de France Telecom, reste cette condamnation tout aussi exemplaire. « *La notion de harcèlement institutionnel est un outil juridique puissant dont vont pouvoir s'emparer les organisations syndicales* » estiment les protagonistes du film. Souhaitons que le plus grand nombre de travailleur-e-s s'emparent de ce film pour faire bouger les lignes, interpeller les politiques : quel type de travail pour demain ? Il y va de la dignité de tous les salarié-e-s.

Long-métrage – 1h29' – France – 2023
 Réalisation : Jean-Pierre Bloc
 Avec Ariane Ascaride
 Distribution : VraiVrai Films



21e édition d'Images mouvementées, le festival de cinéma d'Attac à Paris

Du mardi 19 septembre au jeudi 5 octobre 2023

21e édition d'Images mouvementées, le festival de cinéma organisé par Attac PNO au cinéma Les 5 Caumartin : cinéma et débats, parce qu'on réfléchit mieux ensemble !

Images mouvementées est de retour, avec toute la fougue de ses 21 ans ! Le festival d'Attac associera, comme chaque année, cinéma et débats, avec une avant-première, des courts et longs métrages dont les thèmes correspondent à des enjeux actuels, les réalisateurs et réalisatrices des films, des intervenant-es spécialistes des questions abordées, et une table librairie-presse bien fournie.

Parce que personne ne devrait mourir au travail (*Par la fenêtre ou par la porte*), parce que l'eau n'est pas une marchandise mais un bien commun (*De l'eau jaillit le feu*), parce que le sport (courts-métrages) et les réseaux sociaux (*Girl gang*) reflètent les "valeurs" d'une société capitaliste qu'il ne tient qu'à nous de changer, parce que le droit d'asile (*La combattante*) est toujours plus menacé et le patriarcat (*We are coming*) encore loin d'être aboli, Images mouvementées, le festival de cinéma d'Attac à Paris, vous attend nombreux et nombreuses, pour projeter ensemble un autre monde.

Du 19 septembre au 5 octobre 2023, les mardis et jeudis soirs à 20h
Cinéma Les 5 Caumartin, 101 rue St Lazare, Paris 9e

Par la fenêtre ou par la porte



[8 novembre 2023](#) en salle / 1h 29min / [Documentaire](#)

De [Jean-Pierre Bloc](#)

Par [Jean-Pierre Bloc](#)

Avec [Ariane Ascaride](#)

Synopsis

Septembre 2004, l'État privatise son fleuron historique France Télécom. Le cours de l'action devient primordial et le nouveau Pdg Didier Lombard décide de pousser 22 000 agent-es au départ "volontaire" : ce sera le plan NExT, le management piloté par les chiffres. Le 30 septembre 2022 se clôt en appel « l'Affaire des suicides de France Télécom- Orange », la première condamnation pénale de dirigeants du CAC 40 pour harcèlement moral institutionnel. Derrière ce coup de tonnerre juridique, ce film retrace l'histoire d'un long combat syndical, inventif et ouvert sur la société, raconté par celles et ceux qui ont mené la lutte.



Par la fenêtre ou par la porte

Résumé

« Par la fenêtre ou par la porte », c'est l'affaire France Télécom-Orange racontée par celles et ceux, salarié-es et syndicalistes, qui pendant des décennies ont combattu l'inhumanité d'une direction d'entreprise orientée uniquement par la rentabilité financière. C'est l'histoire d'une privatisation à l'hypocrite, de dizaines de milliers d'emplois supprimés, d'un management toxique ayant entraîné de nombreux suicides de salarié-es et, au terme de deux procès hors norme, de la condamnation pénale de dirigeants du CAC 40.

- Documentaire, 88', 2023, France
- Auteur-réalisateur: Jean-Pierre Bloc
- Une idée originale de: Patrick Ackermann avec un collectif de syndicalistes de France Télécom-Orange
- Entretiens menés par: Isabelle Bourboulon et Pascal Vitte
- Avec la voix de: Ariane Ascaride, Fanny Bloc et Jérémy Petit
- Dessins: Marthe Pequignot et Ornella Guidara
- Image: Sylvia Aubertin, Ludovic Denizot-Fauconnet, Mohamed Mouaki Benani, Patrice Spadoni, Freddy Bruneel, Jean-Marc Cazenave et Pierre Poilloux
- Son: Lucas Goix, Geoffroy Terreau, Ismaël Camara-Silvestre et Maxime Roy
- Musique originale: Patrick Ackermann et Les Fatals Picards
- Montage: Jean-Pierre Bloc et Béatrice Wick
- Étalonnage : Laurent Frénart
- Mixage: Laurent Dreyer
- Production: Thélème Films, Télé Bocal, Canal Marches
- Avec le soutien de : la Fédération SUD PTT, l'Union Syndicale SUD Télécom île-de-France, l'Union Syndicale Solidaires, la CFE-CGC Orange, l'Intersyndicale d'Orange et le CNC
- Numéro de visa: RCA 159 613
- Numéro de distributeur: 3786
- Format de projection: DCP 1:85